



Préserver les captages des pollutions diffuses : Quels leviers d'action pour les collectivités ?

Retour sur la Journée Captages du 15 février à Migennes

La journée organisée par le Réseau Captages, mercredi 15 février 2017, à Migennes dans l'Yonne, a réuni plus de 110 participants. Des élus, des agents de collectivités et de l'Etat, des entreprises et des associations sont venus s'informer et se former auprès d'experts des questions de ressource en eau et d'acteurs locaux qui ont partagé leurs expériences.

Ouverte par **Francis Schneider**, directeur territorial Seine-amont de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la journée a commencé par des apports de connaissances sur la lutte contre les pollutions diffuses, en réponse aux questions « pourquoi et dans quel cadre ? ». Ont suivi des retours d'expériences, animés par le journaliste Patrice Bouillot, autour des leviers d'action pour les collectivités. L'après-midi, après un repas convivial sur place, une visite était organisée sur le thème de l'agroforesterie.



F. Schneider

Une ressource en eau plus ou moins vulnérable selon les territoires

Dans l'Yonne coexistent différents types d'aquifères (ou « roches-réservoirs », structures minérales pouvant contenir de l'eau), dont les caractéristiques conditionnent la vitesse d'écoulement de l'eau et la capacité de filtration des polluants. **Patrick Sarrazin**, hydrogéologue au Conseil départemental de l'Yonne, a expliqué pourquoi le bassin d'alimentation de captage (BAC) peut être difficile à déterminer, le bassin versant hydrogéologique pouvant différer du bassin versant topographique. Selon les caractéristiques propres de l'aquifère considéré (type de sol, perméabilité...), on peut établir des **cartes de vulnérabilité intrinsèque**, qui permettent de mettre en évidence les zones du BAC les plus sensibles aux pollutions. Croisée avec une carte des pressions, on obtient alors une carte de risques.



P. Sarrazin

Jacqueline Larose, responsable de l'unité territoriale santé-environnement de l'Yonne de l'Agence régionale de santé (ARS), a rappelé que sur les 272 captages d'alimentation en eau potable du département, 21 sont encore sans périmètre de protection instauré par déclaration d'utilité publique (DUP). Pourtant, les **enjeux de prévention des pollutions** sont réels dans le département. Sur les 339 unités de distribution en 2015, 8 avaient des teneurs moyennes en nitrates supérieures à 50 mg/l (seuil réglementaire de potabilité) et 50 avaient des teneurs comprises entre 40 et 50 mg/l, ce qui représente plus de 8 % de la population. Concernant les pesticides, 24 unités de distribution dépassaient, en 2015, le seuil de 0,1 µg/l. Les problèmes viennent essentiellement des produits issus de la dégradation des molécules phytosanitaires employées et de l'apparition de « cocktails » de molécules.



J. Larose

↳ Voir les diaporamas de [Patrick Sarrazin](#) et de [Jacqueline Larose](#)

Les périmètres de protection de captages (PPC) et les démarches BAC : des dispositifs préventifs complémentaires

David Dubois, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), a présenté les principes et différences entre les PPC et les actions BAC : les premiers sont des outils réglementaires associés à une DUP et visent à réglementer les activités futures vis-à-vis des pollutions accidentelles ou ponctuelles ; les secondes sont volontaires et visent à maîtriser la qualité de l'eau (maintien ou restauration) vis-à-vis des



D. Dubois

pollutions diffuses. Sa collègue, **Cindy Roller**, a ensuite montré comment l'AESN accompagne les collectivités dans le cadre de BAC (animation, développement de filières, actions foncières, réduction des pesticides en zones non agricoles...) ainsi que les agriculteurs dans le cadre du programme de développement rural.

↳ Voir le [diaporama présenté](#)



C. Roller

Une charte départementale pour une bonne gouvernance et un suivi global

Afin d'appuyer les démarches BAC en cours et à venir, une charte départementale pour la reconquête de la qualité de l'eau a été élaborée de façon concertée, en s'inspirant des démarches les plus porteuses. C'est ce qu'est venue présenter **Maillys Cochard de la DDT de l'Yonne**. Signée le 24 juin 2016, la charte instaure un « comité départemental de l'eau » (CDE) qui, en rassemblant les différents partenaires une fois par an, assure le suivi de la situation sur les BAC et facilite leur mise en œuvre, notamment en cas de difficultés. La charte propose également un cadre commun pour la bonne gouvernance des démarches BAC. Pour 2017, quatre BAC ont été jugés prioritaires pour être accompagnés par le CDE : les BAC de Lasso, de l'Auxerrois, de Migennes et de Ligny-le-Chatel.

↳ Voir le [diaporama présenté](#)

↳ Voir la [charte départementale pour la reconquête de la qualité de l'eau](#)



M. Cochard

Lutter contre les pollutions diffuses, des solutions existent !

En ouverture des retours d'expériences, a été abordé le thème de **la relation de confiance à instaurer avec les agriculteurs**. **Pascal Lécole, président de la RÉGATE** (régie d'équipement et gestion de l'assainissement et de travaux des eaux), et **Thierry Lutel, agriculteur**, ont témoigné de leur expérience commune sur le BAC de Briennon-sur-Armançon, où ils ont été accompagnés par la Chambre départementale d'agriculture. Un BAC où élus et agriculteurs travaillent aujourd'hui ensemble à trouver des solutions pour améliorer la qualité de l'eau qui soient économiquement viables.



P. Lécole et T. Lutel

Christian Deschamps, agriculteur et président du SIVU de Saint-Hubert, a exposé **la politique foncière** mise en place sur les captages dont il a la responsabilité. Ce type de solution peut être complexe et demande plusieurs années de préparation, comme l'ont **expliqué Gaël Nevers et Julien Burtin de la SAFER de Bourgogne-Franche-Comté**. Mais cela permet de sortir des impasses techniques (par exemple lorsque la seule solution pour un céréaliculteur est la remise en herbe) et de protéger des zones particulièrement sensibles aux pollutions.



C. Deschamps, G. Nevers et J. Burtin

Autre sujet abordé, **l'exemplarité des collectivités**, en particulier avec l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux. **Henri Durnerin, 1^{er} adjoint de la commune de Saint-Bris-le-Vineux**, a présenté l'action mise en place par sa commune qui a mobilisé élus, agents communaux et habitants. Cette démarche a été en partie accompagnée par **la FREDON Bourgogne-Franche-Comté**, qui était représentée par **Arnaud Bellina**. L'association propose un appui technique aux collectivités pour le passage au « zéro pesticide » : plans d'entretien des espaces publics, plans de gestion différenciée, chartes d'entretien des espaces publics, formation technique, réunions et animations pour le public...



H. Durnerin et A. Bellina



Enfin, **Robert Baéli**, ancien élu de Villeneuve-la-Guyard et **Étienne Bourgy** de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ont introduit le thème de l'**agroforesterie**, qui a été choisi pour la visite de l'après-midi. Bien que les concrétisations soient encore relativement peu nombreuses, ce mode de culture connaît aujourd'hui un regain d'intérêt en France du fait de ses multiples avantages. Dans le cadre de la protection des captages, l'arbre et le cortège microbien du sol associé recyclent les résidus de fertilisants et de produits phytosanitaires.



R. Baéli et E. Bourgy

↳ Voir le [diaporama présenté](#)

L'agroforesterie, de plus en plus de réalisations en région

L'après-midi était justement consacrée à l'agroforesterie avec la visite d'une parcelle de sept hectares où ont été implantés huit bandes d'une quarantaine d'arbres à Villemer. Les participants ont été divisés en deux groupes pour échanger avec **Guillaume Conseil**, l'agriculteur exploitant la parcelle en question, et **Nadia Baruch**, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de l'Yonne, qui a accompagné techniquement ce projet. Les échanges ont été nombreux et variés : objectifs visés, essences choisies, valorisation envisagée, protection et gestion mises en œuvre, difficultés et contraintes induites, regard des autres, etc. Les participants se sont ensuite retrouvés dans la salle communale de Neuilly où **Étienne Bourgy** de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et **Perrine Lair** d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté ont respectivement présenté le panorama de l'agroforesterie en région et le Réseau rural agroforestier français, ainsi que le panorama du bocage en région et le Réseau bocages. Les échanges se sont poursuivis jusqu'en fin d'après-midi autour de boissons chaudes.



↳ Voir la [fiche de la visite](#)

Bilan : une journée riche en échanges

Cette journée a rassemblé plus de 110 participants essentiellement venus de l'Yonne : élus locaux, animateurs, services de l'État, organismes socioprofessionnels, associatifs, bureaux d'études, agriculteurs... Les échanges ont mis en lumière le rôle central des élus locaux et des agriculteurs, mais aussi les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. D'où l'importance du tissu existant d'acteurs institutionnels, professionnels et associatifs sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour mener à bien leurs démarches.

L'ensemble des documents relatifs à cette journée sont disponibles sur le site d'Alterre : www.alterrebourgognefranchecomte.org

À propos du Réseau Captages

Le Réseau Captages est une action partenariale animée par Alterre, financée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et les agences de l'eau Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse. Il a pour objectifs de sensibiliser et d'informer les acteurs de la protection des captages, de favoriser les échanges et les synergies entre eux, ainsi que de capitaliser et de valoriser des expériences.



Animé par :



Financé par :



Contact :

Anne-Cerise Tissot, animatrice du Réseau Captages

ac.tissot@alterrebfc.org